

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimédias (SAM, SATEV)

Augmentation au 1er février 2008

0,40%

Valeur du point

14,4319 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 950,14 €
Editorialiste	343	4 950,14 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 141,96 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 896,61 €
Chef des informations	250	3 607,97 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 391,50 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 391,50 €
Chef de service ou d'édition	225	3 247,18 €
Sous-chef de service	190	2 742,06 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 742,06 €
Secrétaire de rédaction	185	2 669,90 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 669,90 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 669,90 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 525,58 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 525,58 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 381,26 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 381,26 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 381,26 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 236,94 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 236,94 €
Sténographe rédacteur	140	2 020,47 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 991,60 €
du 13e au 24e mois	125	1 803,99 €
du 4e au 12e mois	115	1 659,67 €
du 1er au 3e mois	100	1 443,19 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)